

ORDRE DU JOUR

- 1 – Installation du Conseil Municipal
- 2 - Election du Maire
- 3 - Fixation du nombre d'Adjoints
- 4 – Détermination des conditions des dépôts des listes de candidats aux postes d'adjoints
- 5 - Élection des Adjoints
- 6 – Lecture de la Charte de l'élu local
- 7 – Délégation permanente d'attributions données au Maire par le Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 8 - Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER)